

DELUXE & EDEL SERIE

Avec jusqu'à 5 ans de garantie constructeur, nous vous offrons une sécurité optimale :

La garantie constructeur couvre non seulement le matériel, mais aussi les frais de déplacement et le temps de travail du technicien SAV.

Type	Condition
BioWIN2 DELUXE 10-33kW BioWIN Ultegra DuoWIN2 EDEL/DELUXE/PURE LOGWIN2 EDEL/DELUXE/PURE AeroWIN XP EDEL/DELUXE AeroWIN Evolution	• Mise en service et connexion en ligne de la chaudière¹ • Souscription d'un contrat d'entretien avant la première échéance d'entretien, ainsi qu'un entretien effectué conformément aux prescriptions la 2e et 4e année de fonctionnement, ou lors de l'apparition d'un message d'entretien, ou au plus tard après chaque tranche de 6 000 heures de fonctionnement • PURE : nettoyage annuel requis du séparateur de particules électrostatique
BioWIN2 DELUXE 38-63kW BioWIN2 DELUXE Plus BioWIN EDEL PuroWIN DELUXE Direct PuroWIN DELUXE Pneumatique PuroWIN DELUXE Pellets	• Mise en service et connexion en ligne de la chaudière¹ • Souscription d'un contrat d'entretien avant la première échéance d'entretien, ainsi qu'un entretien annuel, ou lors de l'apparition d'un message d'entretien, ou au plus tard après 3 000 heures de fonctionnement

Conditions générales de garantie

Les appareils et accessoires doivent être achetés auprès d'un installateur agréé et installés conformément aux instructions de planification et d'installation Windhager/BHT. L'appareil doit être acheté dans le pays où il est installé.

La garantie commence à la mise en service, au plus tard 1 an après la facturation par Windhager/BHT à l'installateur, et expire après 5 ans ou 15 000 heures de fonctionnement, selon la première de ces deux échéances.

Une mise en service documentée, la mise en ligne de la chaudière¹) ainsi que l'exécution des entretiens réguliers sont des conditions préalables à la garantie du fabricant. Ces travaux ne peuvent être effectués que par des techniciens du service après-vente Windhager/BHT ou des partenaires agréés et sont payants. Si les conditions de garantie ne sont pas remplies, la garantie n'est pas prise en charge et seules les dispositions de garantie légales ainsi que les éventuelles dispositions légales en matière de responsabilité du fait des produits sont applicables.

Accessoires

Après la mise en service et le respect des intervalles d'entretien spécifiques à la chaudière, nous accordons également jusqu'à 5 ans de garantie fabricant sur tous les accessoires Windhager dans les conditions susmentionnées.

Pièces d'usure

Sont exclus de la garantie du fabricant les pièces d'usure (entre autres les joints, les fermetures de porte, les tôles d'accrochage, les plaques de combustion, les outils de nettoyage), les vis sans fin et les canaux de vis sans fin, tous les paliers remplaçables, les ressorts à lames, les couteaux du sas rotatif (PUROWIN Direct), la chaîne à rouleaux et les pignons (PuroWIN Direct), les ressorts de débouillage dans le réservoir d'alimentation (PuroWIN Pneumatique), le mandrin d'air primaire et les joints de porte (BioWIN Alpha). Par dérogation à ce qui précède, les pièces d'usure des produits BIO- WIN2, BLOWIN2 PLUS et BLOWIN ULTEGRA sont couvertes par la garantie du fabricant.

1) L'enregistrement est obligatoire



DELUXE & EDEL SERIE

MISE EN SERVICE – bien plus qu’un simple “allumage”

- **Explications** : fonctionnement et utilisation de votre installation expliqués, pour vous permettre de corriger vous-même des pannes mineures
- **Mesures** : contrôle et ajustement si nécessaire des réglages de l'appareil
- **Essai de chauffe** : contrôle du bon fonctionnement de l'installation
- **Documentation** : enregistrement des valeurs dans un protocole de réglage fixé à l'appareil

ENTRETIEN – un service aux multiples avantages

L'entretien régulier est essentiel à la performance et à la durabilité de nos systèmes de chauffage. Il est non seulement indispensable pour la garantie, mais il offre également de nombreux avantages :

- **Sécurité maximale** : grâce à un contrôle approfondi de votre appareil, le risque d'un éventuel dysfonctionnement est considérablement réduit
- **Économisez de l'argent et préservez l'environnement** : à chaque entretien, les réglages de l'appareil sont vérifiés. Cela vous garantit la meilleure utilisation possible de l'énergie et préserve l'environnement ! De plus, les petits dommages sont détectés et réparés avant même qu'ils ne deviennent importants et coûteux.
- **Garantie de la valeur** : un entretien régulier augmente la durée de vie et garantit la valeur de votre installation de chauffage - et ce pour longtemps !

EXCLUSIONS DE GARANTIE – à prendre en compte

La garantie constructeur ne s'applique pas dans les cas suivants :

- Non-respect des documents de planification et manuels d'installation ou d'utilisation
- Absence de séparation de système pour tuyaux de sol non étanches à la diffusion d'oxygène
- Installation par des non-professionnels non agréés
- Modifications non autorisées sur la chaudière ou le système de régulation
- Mise en service, entretien ou contrôle de l'anode par des entreprises non autorisées
- Mise en service, entretien ou contrôle de l'anode non documentés
- Nettoyage ou utilisation incorrects
- Dommages dus à des facteurs extérieurs (manque d'eau, gel, coupure de courant, surtension, foudre, incendie, inondation, force majeure, salissure, calcaire, humidité excessive, pollution de l'air, influences chimiques/électrochimiques)
- Usure naturelle
- Dommages volontaires
- Eau de chauffage non conforme aux prescriptions locales
- Utilisation de combustibles non adaptés
- Air de combustion insuffisant ou pollué
- Conduit de fumée insuffisant (tirage, dimensions)
- Absence ou défaillance du système d'évacuation de la chaleur (température maximale dépassée)
- dommages ou pannes dus à l'absence d'un dispositif automatique d'évacuation de la chaleur empêchant le dépassement de la température de fonctionnement maximale autorisée

SUISSE

Windhager Chauffage Central Suisse SA
Rue de la Blancherie 2
CH-1400 Yverdon-les-Bains
T +41 24 424 25 50
info@ch.windhager.com